

Les sujets phares du Conseil municipal d'octobre

Mardi 3 octobre 2023, s'est tenu le conseil municipal de Bordeaux au cours duquel 51 délibérations et 1 vœu ont été soumis au vote des conseillers municipaux et 1 question écrite a été posée au maire de Bordeaux.

Pierre Hurmic a introduit le conseil par un hommage à Jacques Valade dont le décès est intervenu le matin même.

Le maire de Bordeaux est ainsi revenu sur l'engagement pour le pays, la région et la ville de Jacques Valade qui fut 15 ans durant le 1^{er} adjoint de Jacques Chaban-Delmas. Il fut également président du conseil général de la Gironde, Président de la région Aquitaine, député, Sénateur, Vice-président du Sénat et ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Pierre Hurmic a souligné le parcours professionnel universitaire de Jacques Valade et a témoigné à sa famille toute son estime, son affection et sa solidarité. A l'invitation du maire de Bordeaux, le conseil municipal a observé une minute de silence.

Attribution d'une aide exceptionnelle à la Croix-Rouge en Solidarité avec le Maroc et la Libye

Délibération D-2023/242 présentée par Céline Papin, adjointe au maire chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le 8 septembre 2023, au Maroc, le sud-ouest de Marrakech a été frappé par un tremblement de terre dont la magnitude en fait le plus important de l'Histoire du Maroc.

Le 10 septembre 2023, la tempête Daniel et les inondations qui en ont résulté dévastaient la ville de Derna, en Lybie.

Les populations locales des deux pays ont payé un lourd tribut à ces catastrophes naturelles.

Participant à l'élan de solidarité internationale, la Ville de Bordeaux a décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à la Croix-Rouge française qui est présente dans ces deux pays aux côtés du Croissant-Rouge marocain et du Croissant Rouge libyen.

DES PROJETS STRUCTURANTS

Adoption du contrat de mixité sociale et mise en œuvre des objectifs de production de logements sociaux

Délibération D-2023/248 présentée par Stéphane Pfeiffer, adjoint au maire chargé de l'urbanisme résilient, du service public de l'habitat et de l'économie sociale et solidaire.

La loi de 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) a fixé une obligation de 25% de Logements locatifs sociaux (LLS) d'ici 2025 dans le total des résidences principales des communes de plus de 3 500 habitants.

Lors du conseil municipal, la Ville de Bordeaux a adopté le projet de contrat de mixité sociale à conclure avec l'Etat et Bordeaux Métropole.

Ce contrat permet de **renforcer l'action conjointe des trois signataires** et de décaler les objectifs de production de logements sociaux pour atteindre le seuil de 25% en 2029. De 18,55% en 2020, il a progressé pour atteindre les 19,25% en 2021 puis les 19,57% en 2022.

Le secteur du logement connaît une crise sérieuse qui ralentit l'atteinte des objectifs depuis la période covid : crise énergétique et économique, coût des matériaux, inflation, augmentation des taux d'intérêts, réduction des transactions immobilières, réduction des APL, réduction des loyers de solidarités...

Dans ce contexte, depuis 2020, la Ville a développé avec la Métropole et même créé des outils pour soutenir la production de logements sociaux et répondre à ce besoin fondamental des habitants, outils qui sont inscrits dans le contrat de mixité sociale :

- Modification du PLU pour augmenter la part de logements sociaux dans les programmes de construction (de 30 à 40 %) et le nombre de programmes concernés par l'obligation d'en produire (à partir de 1000 m² au lieu de 2000 m²) ;
- Augmentation du nombre de permis de construire accordés pour le logement social (2 780 de 2020 à 2022 contre 2 533 entre 2017 et 2019) ;
- Réorientation des opérations d'aménagement en cours et des grands programmes pour favoriser la création de logements sociaux ;
- Conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine ;
- Soutien au dispositif de Bail Réel et Solidaire (BRS) avec un objectif d'atteindre les 2 000 d'ici la fin du mandat ;
- Création d'une cellule de veille foncière pour acquérir des terrains en direct ou via les bailleurs sociaux pour produire du logement social.

Adoption du protocole partenarial sur le grand projet Bordeaux nord / Quartier du Stade.

Délibération D-2023/244 présentée par Stéphane Pfeiffer, adjoint au maire chargé de l'urbanisme résilient, du service public de l'habitat et de l'économie sociale et solidaire.

Trois ans après la décision du maire de Bordeaux de sanctuariser les 40 hectares de terres non artificialisées de la Jallère situées dans ce quartier du stade, cette délibération signe le lancement d'un nouveau grand projet urbain à Bordeaux nord.

Ce mardi 3 octobre, le conseil municipal a approuvé le partenariat entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Urbain des bois (filiale de la Banque des Territoires) sur ce projet qui prévoit le développement d'un quartier mixte de 35 hectares avec la réhabilitation des bâtiments existants (50 000 m²).

Le projet urbain de Bordeaux Nord sera un démonstrateur de l'aménagement bas carbone exemplaire en termes de confort des logements, de diversité des activités, de déplacements doux, de zéro artificialisation et de désimperméabilisation, de respect de la biodiversité, de gestion de l'eau et de production d'énergies renouvelables.

Premier jalon de ce projet, le site Lac C a été inauguré le 26 septembre et se traduit par l'occupation temporaire de 13 000 m² d'anciens locaux de la Banque des Territoires pour accueillir 70 entreprises et 200 personnes notamment du secteur de l'économie sociale et solidaire. Une occupation temporaire d'une telle ampleur est inédite à Bordeaux et dans la métropole et nourrira le futur projet urbain.

Pour associer largement à l'élaboration de ce projet urbain, une concertation volontaire exemplaire dès la programmation a été lancée en septembre 2023 en plus de la concertation réglementaire prévue et se poursuivra tout au long du processus de définition et d'émergence du projet.

Adjacent au périmètre du projet urbain, le site de la Jallère fait quant à lui l'objet d'un projet agro-écologique dont les travaux démarreront en 2024.

EGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Lancement d'un appel à projets pour l'édition 2023 de la Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2023

Délibération D-2023/281 présentée par Olivier Escots, adjoint au maire chargé du handicap et de la lutte contre toutes les discriminations.

La Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité se déroulera du 10 au 26 novembre 2023.

Le travail mené avec Bordeaux Métropole a permis de l'élargir à 21 communes. La Ville de Bordeaux accueillera le 10 novembre dans la cour Mably la soirée d'ouverture avec un concert d'Alexia Bobet, chanteuse lyrique, femme transgenre. Pour sa programmation, la Ville de Bordeaux a tenu à soutenir des projets favorisant l'égalité et la diversité.

Pour cela, elle a retenu 26 dossiers dans le cadre d'un appel à projets pour un montant de 30 000 euros, complété par une subvention de 8 500 euros de Bordeaux Métropole.

Six autres projets sont soutenus dans le cadre des budgets Égalité femmes-hommes et handicap.

Le règlement de participation visait des priorités correspondant au Plan de lutte contre toutes les discriminations, voté en 2022 :

- Archives et mémoires ;
- Favoriser un espace public plus inclusif ;
- Soutenir l'accès aux soins et à la santé pour toutes et tous ;
- Prévenir les discriminations et les inégalités à tous les âges ;
- Favoriser la lutte contre les discriminations dans le sport et la culture.

Soutien aux associations agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Délibération D-2023/245 présentée par Claudine Bichet, adjointe au maire chargée des finances, de la transition énergétique et de l'égalité femmes/hommes.

Le conseil municipal a décidé de l'attribution de subventions pour un montant de 13 000€ à 7 associations menant des projets en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

La Ville apporte ainsi par exemple son soutien au Planning Familial de la Gironde qui fête cette année ses 60 ans et proposera une exposition dans l'espace public de portraits de 10 militantes de différentes générations réalisés par la photographe bordelaise Hélène Da Costa.

Également soutenue, l'association Médusyne a organisé une journée « open air » valorisant le matrimoine vivant pendant les Journées du patrimoine et du matrimoine.

Plusieurs autres projets en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes sont également soutenus et intégrés à la Quinzaine de l'égalité et de la diversité qui se déroulera du 10 au 23 novembre 2023.

MÉMOIRE ET ESPACE PUBLIC

Square Samuel Paty, place Germaine Tillion et Square Marjolaine

Délibération D-2023/290 présentée par Baptiste Maurin, adjoint au maire chargé du patrimoine et matrimoine, de la mémoire et de l'éducation artistique.

Le conseil municipal a adopté, sur proposition du maire de Bordeaux, les dénominations de voiries discutées et approuvées unanimement par la commission de « viographie » réunie mardi 5 septembre.

Un square portera le nom de Samuel Paty. Le lieu, qui ne portait jusque-là pas de dénomination, est situé à Caudéran, rue de l'église, à proximité des écoles maternelles et élémentaires Paul Lapie et de l'église Saint-Amand. Cette nouvelle dénomination a été rendue possible grâce à la réforme du règlement de la commission « viographie » proposée par le maire et adoptée en conseil municipal le 11 juillet dernier (Délibération D-2023/240) et qui permet formellement d'honorer une personnalité 3 ans après son décès (au lieu de 5 auparavant).

La place actuellement dénommée aux Martyrs de la Résistance à Caudéran (portant le même nom qu'une autre place à Bordeaux, dans le quartier Saint-Seurin) portera désormais le nom de Germaine Tillion.

Un square du quartier Bordeaux Maritime portera enfin le nom de Marjolaine en mémoire d'une figure connue d'une habitante du quartier.